

Tél. 04 77 33 08 13 contact@toitforezien.fr

29, rue Jo Gouttebarge 42021 Saint-Etienne Cedex 21 www.toitforezien.fr

Saint-Etienne, le 27 juillet 2023

Mesdames, Messieurs,

«TITRE» «NOM» «C_ADR1» «C_ADR2» «C_ADR3» «C_CP» «C_VILLE»

Le 21 février 2023, vos représentants locataires (CCLP) et le Toit Forézien, ont voté un accord collectif. Cet accord pose le principe **d'une prise en charge partagée** entre le bailleur et les locataires des réparations locatives, **qui sont normalement à la charge des locataires**.

En effet, il est fait le constat partagé que les réclamations techniques portent en grande partie sur des réparations à la charge des locataires, mais que ceux-ci n'ont pas forcément les moyens techniques ou financiers de procéder à ces réparations.

Cela peut générer des incompréhensions ou des conflits avec le personnel du Toit Forézien en charge de la réclamation, de l'accueil, de la proximité, ou des états des lieux. Cet accord, qui a été élaboré avec vos représentants des locataires dans le cadre du Comité Consultatif de Locataires et du Patrimoine, aboutit à une prise en charge partagée entre le Toit Forézien et ses locataires, à 50/50.

Accord conclu pour l'ensemble des logements du patrimoine de la SCIC LE TOIT FOREZIEN applicable à partir du 1^{er} septembre 2023, à l'exception des logements datant de moins de deux ans (équipements sous garantie).

Une plaquette pour se repérer : qui fait quoi ?

EN ROUGE

Entretien assuré par le Toit Forézien

Les interventions et les réparations sur les éléments indiqués en rouge sont prises en charge par le Toit Forézien

Besoin d'une intervention?

Je contacte le service
technique au 04.77.33.08.13

EN JAUNE

Entretien assuré par le locataire - VOUS

Ce qui reste à votre charge

Je fais moi-même

EN BLEU

Entretien assuré dans le cadre de l'accord

Les éléments pris en charge dans le cadre de l'accord en cas de disfonctionnement.

Besoin d'une intervention?

Je contacte le service
technique au 04.77.33.08.13

Les conditions pour en bénéficier

- Être à jour de votre loyer
- User paisiblement des locaux loués, n'avoir fait aucune transformation
- Être à jour d'assurance Multirisque Habitation

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

La Direction Générale